

**Réaction de l'Association provinciale des acériculteurs sur terres publiques
au protocole révisé soumis par Saint-Laurent Énergies
suite à la rencontre du 23 septembre 2010**

Article	
2.2	Modifications acceptées
3.1.1	Modification acceptée
3.1.2	Modification acceptée
3.1.4	Modification acceptée
3.1.5	Modification acceptée
3.1.6	Modification acceptée
3.1.9	Manque des éléments, soit : l'explication de l'expression une situation équivalente
3.2.5	Modification acceptée
3.3.1	Modification acceptée
6	Nous devons en conclure que SLÉ ne désire pas modifier cet article

Autres :

- Suite engagement SLÉ vs L 3533
- Pas de réponse : exemple en relation avec l'article 7.5 L 3927

Le 5 octobre 2010